

On dit aussi à l'article 1062:

4. Dans le cas d'une province ou d'un État, le traitement accordé par une Partie aux termes du paragraphe 1 signifiera un traitement non moins favorable que le traitement le plus favorable accordé dans des circonstances analogues par cette province ou cet État aux investisseurs de la Partie sur le territoire de laquelle elle ou il se trouve.

Si cet article avait été en vigueur par le passé, la Saskatchewan n'aurait peut-être pas pu canadianiser l'industrie de la potasse. Notre pays pourrait se retrouver dans l'impossibilité de nationaliser l'industrie du pétrole à l'avenir . . .

**Une voix:** Ou de nationaliser les banques.

**M. Nystrom:** Ou de nationaliser l'une des banques. C'est bien cela.

Le parti conservateur a été l'un des plus favorables à la nationalisation. C'est sous un gouvernement conservateur que Radio-Canada, la Commission canadienne du blé et les Chemins de fer nationaux du Canada ont vu le jour. En Alberta, le premier ministre Lougheed a considérablement favorisé le secteur public. Bill Davis a établi Suncor en Ontario.

Aux termes de cet accord, les Canadiens ne pourront plus prendre ce genre de décision. Cela me déplaît et je demande aux Canadiens de se rallier contre le parti qui tente de transformer le Canada en un pâle reflet de l'Amérique de Reagan ou de la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher.

● (1940)

Je renvoie aussi mes amis à la page 146 de l'accord qui se rapporte à l'énergie. On y dit que nous ne pouvons demander aux Américains un prix supérieur à celui que nous demandons aux Canadiens. Cela aussi nous fait du tort. Nous ne pouvons imposer . . .

**Mme Mailly:** Passez à la page 224 et lisez attentivement.

**Le président suppléant (M. Edwards):** J'ai le regret d'informer le député que son temps est écoulé. La parole est au député de Perth (M. Brightwell).

**M. A. H. Harry Brightwell (Perth):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-130 de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

A l'automne 1987, quelqu'un a écrit que cet important accord commercial avec les États-Unis assurerait un brillant avenir au Canada, contrairement à ceux qui prétendent que notre pays devrait se replier sur lui-même, et qu'il ouvrirait le marché américain aux entreprises canadiennes. C'est une mesure d'avenir qui offre aux manufacturiers canadiens une occasion unique d'offrir leurs biens sur un marché de plus de 250 millions d'habitants.

Les emplois des Canadiens ont été protégés. Leur nombre et leur qualité s'amélioreront et les prix à la consommation baisseront. Nous avons obtenu cela tout en protégeant la gestion de l'offre dans le domaine agricole.

J'aime bien cette phrase. Je vous la fait remarquer, monsieur le Président, même si je dois admettre que je l'ai écrite moi-même.

Je suis heureux de me joindre à ce débat aujourd'hui pour y mettre un peu de logique. Il y a deux ans, quand nous avons commencé à parler de renforcer les échanges avec les États-Unis, après des analyses sophistiquées, nous avons fini par dire

### *Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

qu'il ne s'agissait pas de renforcement des échanges, mais plutôt de libre-échange. Je suis sûr que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) s'en souvient parce que je ne serais pas surpris qu'il ait participé à ce débat à l'époque. Ce soir, cependant, il dit le contraire de ce qu'il disait alors. Pourtant, il s'agit d'un important débat sur l'accord de libre-échange.

Un autre député a parlé aujourd'hui—je ne nommerai pas sa circonscription de peur de le mettre dans l'embarras—de la grave menace que l'accord de libre-échange ferait peser, selon lui, sur les produits faisant l'objet d'une gestion de l'offre. Il a dit que le lait pouvait être produit à meilleur compte de l'autre côté de la frontière et que l'accord de libre-échange pourrait donc ruiner nos producteurs de lait. On voit bien qu'il ne connaît pas grand-chose à l'accord. Il est temps de rétablir les faits.

J'emploierai donc le temps dont je dispose pour parler des produits soumis à la gestion de l'offre et, en particulier, de l'industrie avicole. Personnellement, monsieur le Président, je suis partisan de la gestion de l'offre. Je crois que ce régime économique nous a permis de disposer d'approvisionnements suffisants à un prix raisonnable et d'assurer un revenu décent aux agriculteurs. C'était d'ailleurs le but visé par le gouvernement conservateur qui l'avait mis sur pied, il y a longtemps, pour stabiliser le secteur agricole.

Durant les négociations sur le libre-échange, les producteurs soumis à la gestion de l'offre se sont beaucoup inquiétés. Ils avaient raison d'être inquiets car, s'il y a quelque chose qui diffère du libre-échange, c'est bien de fermer les frontières et de s'assurer que les biens utilisés au Canada sont produits au Canada. Ils avaient raison de craindre que, dans le cadre d'un accord commercial, ce droit qu'ils ont de protéger leur marché puisse disparaître.

Comme nous l'avons promis au début des négociations, nous avons protégé la gestion des approvisionnements. Je dois dire que pas mal de gens dans ce secteur n'arrivent toujours pas à vaincre le lobby très étendu et énergique qui existe depuis si longtemps. Cette même idée est encore véhiculée par certains des orateurs que nous avons entendus aujourd'hui, qui ne comprennent pas ce qu'il y a dans l'accord de libre-échange.

L'accord de libre-échange ne menace nullement la gestion des approvisionnements. Bien sûr, il y a eu de petites modifications. J'y reviendrai dans un instant. Mais nous n'avons rien changé d'autre.

La gestion des approvisionnements est menacée. Le fait est qu'il est difficile pour les provinces canadiennes de fixer les contingentements nécessaires à chacune. Certaines provinces consomment beaucoup plus qu'elles ne produisent et pour d'autres, c'est le contraire.

La valeur des contingentements pose aussi des problèmes. J'ai vérifié la chose auprès de la Société du crédit agricole qui étudie cette question de temps à autre. La valeur des contingentements a atteint 5,1 milliards de dollars au Canada, en 1984. Nous nous penchons à l'heure actuelle sur le problème de la dette agricole. Nous savons que la dette agricole totalise 22 milliards de dollars au Canada. Je sais que la valeur des contingentements s'est accrue depuis 1984. Je me demande si cette valeur ne contribue pas de façon importante à la dette agricole exceptionnelle du Canada.